DAI/3/F.Gu/1991-0097 2536

APCHEX

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE
PRÉFECTURE DE LA SOMME

Amiens, le 15 novembre 2005

D.R.I.R.E. PICARDIE
17 NOV. 2005
86

Direction des Actions Interministérielles

Urbanisme et Environnement
3ème Bureau

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

CHANGEMENT D'EXPLOITANT

Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme donne acte, sur le fondement de l'article 34 du décret n° 77.1133 du 21 septembre 1977 modifié relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, à la S.A.R.L. « MARCANTERRA Bois et Plantes », siège social : 48 chemin des Garennes à SAINT-QUENTIN-EN-TOURMONT (80120), de sa déclaration du 5 octobre 2005 de reprise :

- de l'installation de traitement de bois située sur le territoire de la commune précitée, parcelle cadastrée section B n° 304, précédemment exploitée par la S.A.R.L. « Domaine du Marquenterre » et réglementée par l'arrêté préfectoral du 3 février 1993 ;
- du transformateur électrique contenant 372 kg de PCB situé sur le territoire de la commune précitée, parcelle cadastrée section B n° 304, précédemment exploité par la S.C.EA. « Marquenterre » et ayant fait l'objet d'un récépissé de déclaration le 25 avril 2005.

Pour le préfet et par délégation :
L'attachée, chef de bureau,

PRÉFECTURE DE LA SOMME
47

Caroline TEJEDO

Copie adressée à :
- ⇨ *Monsieur le sous-préfet d'ABBEVILLE*
- ⇨ *Monsieur le maire de SAINT-QUENTIN-EN-TOURMONT*
- ⇨ *Monsieur le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie*
- ⇨ *Monsieur DEMOL, inspecteur des installations classées*
- ⇨ *Madame la directrice départementale de l'équipement de la Somme*
- ⇨ *Monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Somme*
- ⇨ *Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Somme*
- ⇨ *Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Somme*